

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-D023

Objet : PLUi réunions publiques et concertation

Le Président de la communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président de la communauté de communes, notamment en matière de préparation, passation, exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 24 999 € HT,

Vu la délibération n°2022_75 du Conseil Communautaire du 17 novembre 2022 prescrivant le PLUI,

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a prescrit l'élaboration du PLUI et de la révision du PLU de la commune de Lanarce et à préciser que la présente délibération fera l'objet d'une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Considérant que pour la communication du PLUi et la concertation habitante il a été proposé en comité restreint :

NOM de l'entreprise	DEVIS N°	Libellé du devis	Montant HT
Dauphiné Libéré	25302940	Annonce légale	186.33 €
Publilégal	DEV-25-05567	Registre Numérique	630 €
SAS ABP Images Services	DE00012679	Kakémono livrets	617.25 €
SAS ABP Images Services	DE00012796	Livrets	145.20 €
Atelier Luc CZANORTA	0091	Support des livrets	1 500 €
NUMERIAN	DEV7715	GéoArdèche - Système d'information Géographique	800 €



Maitre Dorothée DUFFAUD		Convention d'assistance juridique et d'honoraires	500 €/demie journée

DECIDE

Article 1 : La signature des dits devis de des entreprises mentionnées :

NOM de l'entreprise	DEVIS N°	Libellé du devis	Montant HT
Dauphiné Libéré	25302940	Annonce légale	186.33 €
Publilégal	DEV-25-05567	Registre Numérique	630 €
SAS ABP Images Services	DE00012679	Kakémono livrets	617.25 €
SAS ABP Images Services	DE00012796	Livrets	145.20 €
Atelier Luc CZANORTA	0091	Support des livrets	1 500 €
NUMERIAN	DEV7715	GéoArdèche - Système d'information Géographique	800 €
Maitre Dorothée DUFFAUD		Convention d'assistance juridique et d'honoraires	500 €/demie journée

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le Président
Jacques GENEST

